

*Les lettres d'actualité – Italie*

## *Regards sur l'économie italienne*

*La lettre économique et financière – 29 avril 2019*

### **SOMMAIRE**

#### **FOCUS :**

- *Adoption du Document économique et financier pour 2019-2022 : le gouvernement revoit à la baisse ses prévisions de croissance (+0,2% pour 2019) et repousse à l'automne un arbitrage sur la hausse de TVA et l'extension de la Flat tax*
- *M. Conte assure que la hausse de TVA n'interviendra pas et que la réforme fiscale sera poursuivie mais graduellement*

#### **CONJONCTURE ECONOMIQUE**

- *L'Ufficio parlamentare di Bilancio a validé le scénario de base du DEF qui rejoint les dernières prévisions du FMI (+0,1% de croissance pour 2019)*
- *Pour l'OCDE, l'Italie pourrait connaître une période de récession économique en 2019 (-0,2% de croissance)*
- *L'économie italienne reste exposée à des déséquilibres macroéconomiques excessifs selon la Commission*
- *L'investissement privé a progressé en 2018 mais la marge des entreprises a continué à se réduire et les ménages ont privilégié l'épargne à la consommation*
- *La confiance des entreprises et des ménages baisse à nouveau en avril*

#### **POLITIQUES ECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES**

- *Pour le FMI et l'OCDE, des réformes structurelles sont nécessaires pour relancer la croissance et réduire les écarts sociaux et territoriaux*
- *Premier bilan du revenu de citoyenneté : près de 806 900 demandes déposées*

#### **COMMERCE EXTERIEUR ET POLITIQUES COMMERCIALES**

- *Une éventuelle augmentation des droits de douane de la part des États-Unis pénaliserait le commerce extérieur de l'Italie*
- *L'Italie a signé un protocole d'entente avec la Chine portant sur les routes de la soie (Belt and Road Initiative)*

#### **SECTEUR FINANCIER**

- *Le gouvernement adopte un cadre juridique pour assurer la continuité des activités financières entre l'Italie et le Royaume-Uni en cas de hard Brexit*
- *La loi établissant la commission parlementaire d'enquête sur les banques a été signée par le Président de la République*
- *Nouveaux reports dans la mise en œuvre du fonds d'indemnisation des épargnants (FIR)*
- *Banca Carige : report à mi-mai 2019 de la date limite pour soumettre des offres de rachat fermes*
- *Le conseil supérieur de la Banque d'Italie a acté la nomination de trois nouveaux membres de son directoire.*
- *Unicredit condamnée par les autorités américaines à une amende de 1,15 Md€ pour infraction aux sanctions iraniennes*

## LE TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	4 <sup>e</sup> trim. 2018	+0,1%		Inflation IPCH (g.a.)	mars 2019	+1,1% <sup>p</sup>	
Taux de chômage	fév. 2019	10,7%		Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	mars 2019	+0,3% <sup>p</sup>	
Taux de chômage des jeunes	fév. 2019	32,8%		Production industrielle (g.a.)	fév. 2019	+0,8%	

Source : données ISTAT

## FOCUS

### Adoption du Document économique et financier pour 2019-2022 : le gouvernement revoit à la baisse ses prévisions de croissance (+0,2% pour 2019) et repousse à l'automne un arbitrage sur la hausse de TVA et l'extension de la Flat tax



DOCUMENTO  
DI ECONOMIA  
E FINANZA 2019

Le Document économique et financier (DEF), incluant le programme de stabilité et le programme national de réforme (PSTAB et PNR), a été adopté par le conseil des ministres du 9 avril et entériné par les chambres parlementaires le 18 avril. Les PSTAB et PNR doivent être transmis avant la fin du mois d'avril, dans le cadre du semestre européen, à la Commission qui les évaluera sur la base de ses prévisions de printemps et proposera des recommandations qui seront examinés par le conseil Ecofin en vue de leur adoption (juin-juillet).

**Les prévisions de croissance sont revues à la baisse.** Le cadre macroéconomique du DEF repose sur des hypothèses de croissance du PIB réel à +0,2% pour 2019 (contre +1,0% prévu en décembre 2018), puis se stabilisant à +0,8% sur le triennal 2020-2022. Ce scénario prend en compte l'effet attendu des mesures nouvelles prévues dans le décret-loi « croissance » (non encore publié) et celui pour le déblocage des chantiers récemment adoptés en conseil des ministres (+0,1 pt de PIB sur la croissance en 2019 puis +0,2 pt en 2020 et +0,1 pt en 2021). Il intègre également l'impact attendu du revenu de citoyenneté et du dispositif de départ en retraite anticipée « quota 100 » adoptés par la loi de finances pour 2019 (+0,2 pt pour 2019, +0,4 pt pour 2020, +0,7 pt pour 2021 et +0,6 pt pour 2022).

**La nouvelle trajectoire de finances publiques prévoit un creusement du ratio de déficit nominal sur PIB en 2019 (-2,4% après -2,1%) puis une amélioration à partir de 2020 (-2,1% puis -1,8% pour 2021 et -1,5% pour 2022).** Le ratio de déficit structurel sur PIB s'établirait à -1,5% pour 2019 (après -1,5% en 2018), -1,4% en 2020, -1,8% en 2021 et -1,5% en 2022). Pour 2019, l'écart avec l'ajustement requis pour respecter la trajectoire vers l'objectif de moyen terme (OMT) s'établirait à 0,07 pt de PIB après prise en compte de la flexibilité demandée au titre des événements exceptionnels (0,18 pt) par l'Italie en décembre 2018 pour le plan de prévention des risques hydrogéologiques et la mise en sécurité des infrastructures routières, suite aux inondations qui ont affecté certaines régions et à l'écroulement du pont Morandi à Gênes.

**Le ratio de dette publique sur PIB est prévu pour augmenter en 2018 et 2019 (132,2% puis 132,6%, après 131,4% en 2017).** Ce qui traduirait par un écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement requise par la règle sur la dette du Pacte de stabilité et de croissance (+6,2 pt pour 2018 et +5,2 pt pour 2019). De plus, le respect de l'objectif de dette prévu pour 2019 dépend de la réalisation de la cible 1 pt de recettes de privatisation (environ 18 Md€) confirmé dans le DEF. Le ratio de dette est prévu pour se réduire ensuite progressivement à 131,7% en 2020, 130,6% en 2021 et 129,6% en 2022. La réduction du ratio en 2020 dépend pour partie de la réalisation de l'objectif de privation fixé à 0,3 pt de PIB (5-6 Md€).

**En matière de réformes**, le DEF met l'accent sur les avancées réalisées par rapport au premier plan national de réforme présenté par le gouvernement début octobre 2018 et les décret-loi adoptés par le conseil des ministres depuis le début de l'année, dont le décret-loi « croissance » et le décret-loi « déblocage des chantiers », ainsi que le projet de salaire minimum légal pour les secteurs non couverts par une convention collective (proposition de loi).

**La décision sur une annulation de la hausse des taux de TVA programmée à partir de 2020, et sur la poursuite de la réforme fiscale (flat tax) est reportée à septembre** lors de l'adoption de la Note d'actualisation du DEF qui fixera le cadre et les orientations du projet de plan budgétaire (transmis à la Commission) et de la loi de finances triennale 2020-2022.

### **M. Conte assure que la hausse de TVA n'interviendra pas et que la réforme fiscale sera poursuivie mais graduellement**

Le coût budgétaire d'une annulation de la hausse de la TVA est élevé (23 Md€ de moindres recettes pour 2020 et 28,7 Md€ pour 2021) et aurait un impact négatif sur le ratio de déficit nominal de 1,3 pt en 2020 et 1,5 pt en 2021 si une couverture en recettes et économies de dépense supplémentaires n'était pas trouvée.

Pour éviter la hausse de TVA, M. Conte a indiqué qu'une nouvelle *spending review* et une révision des dépenses fiscales sont à l'étude. Il a également annoncé une réforme fiscale élargie pour alléger la charge fiscale, en particulier pour les ménages et les catégories moyennes, qui serait mise en œuvre graduellement, dans « un cadre de compatibilité avec les finances publiques et en luttant avec la plus grande détermination contre la fraude et l'évasion fiscale pour libérer des ressources à investir dans projet ».

## CONJONCTURE

### **L'Ufficio parlamentare di Bilancio a validé le scénario de base du DEF qui rejoint les dernières prévisions du FMI (+0,1% de croissance pour 2019)**

L'Ufficio parlamentare del Bilancio (UpB), Fiscal Council italien équivalent du Haut conseil des finances publiques français, a validé, le 25 mars, le scénario de base (+0,1% pour 2019 et +0,6% pour 2020 à politiques inchangées) sur lequel repose le cadre macroéconomique du DEF.

Ces hypothèses rejoignent globalement celles du FMI qui a fortement revu à la baisse, dans ses nouvelles [Perspectives de l'économie mondiale](#) publiées le 10 avril, les prévisions de croissance pour l'Italie en 2019 à +0,1% (soit -0,5 pt par rapport aux prévisions de janvier) et les maintient à +0,9% pour 2020. La croissance italienne serait ainsi la plus faible de la zone euro en 2019 (+0,8% prévu pour l'Allemagne et +1,3% pour la France). Les perspectives d'inflation s'amenuisent (+0,8% prévu pour 2019 puis +1,2% pour 2020).

La croissance italienne pourrait s'avérer plus faible, le FMI estimant que le maintien de rendements souverains élevés accentuerait la pression sur les banques et pèserait sur l'activité économique et sur la dette publique.

### **Pour l'OCDE, l'Italie pourrait connaître une période de récession économique en 2019 (-0,2% de croissance)**



Le secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, a présenté, le 1<sup>er</sup> avril à Rome, la dernière [Etude économique de l'Italie](#) réalisée par l'organisation, en présence du ministre de l'économie et des finances, M. Tria.

L'OCDE prévoit une croissance négative en 2019 (-0,2% puis +0,5% pour 2020) pour l'Italie qui continue à être affectée par des problèmes économiques et sociaux persistants selon l'organisation : PIB par habitant encore bien inférieur à son niveau de pré-crise, qualité des emplois faible, productivité qui ne s'améliore pas, taux de pauvreté restant élevé, en particulier pour les jeunes, accroissement des écarts territoriaux en termes de PIB par habitant et d'emploi.

## L'économie italienne reste exposée à des déséquilibres macroéconomiques excessifs selon la Commission

La Commission a publié le 27 février, comme prévu par le semestre européen, ses [rapports pays](#) pour chaque Etat membre qui dressent un bilan de la mise en œuvre des recommandations adressées à chacun des pays le 13 juillet 2018.

Le rapport pays pour l'Italie inclut également une analyse approfondie dans le cadre de la procédure de déséquilibres macroéconomiques. La Commission y conclut que, dans l'ensemble, des progrès limités ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations alors que l'économie italienne reste soumise à des déséquilibres macroéconomiques excessifs. La principale source de déséquilibre est le niveau de dette publique important dont la Commission estime qu'il constitue le principal facteur de vulnérabilité avec un risque accru d'insoutenabilité découlant des mesures de départ en retraite anticipée adoptées par la loi de finances pour 2019, en particulier la Quota 100. Les autres principaux facteurs de déséquilibres identifiés par la Commission sont une productivité faible et stagnante depuis une vingtaine d'années ainsi qu'un taux de chômage encore important (qui s'accompagne d'une faible participation au marché du travail des femmes et des jeunes). Est également mentionnée l'exposition élevée du secteur bancaire (notamment des établissements de second rang) au risque souverain italien, qui, en cas de tensions sur le spread pourraient renchérir les coûts de refinancement et impacter négativement les fonds propres et *in fine* la capacité à fournir des crédits à l'économie réelle. Le rapport reconnaît néanmoins les efforts consentis ces dernières années en faveur de l'assainissement des bilans des banques.

Pour la Commission, ces déséquilibres macroéconomiques pourraient s'accroître à court terme, avec un risque de débordement sur les autres économies de la zone euro, notamment en raison d'une politique budgétaire dont elle estime qu'elle freine la réduction de la dette publique, risque accentué par des perspectives économiques faibles (croissance prévue à +0,2% en 2019 par la Commission) et soumises à des risques baissiers importants.

	Source Eurostat et Commission			Gouvernement italien DEF PNR-PSTAB avril 2019		COMMISSION Rapport pays 27 février 2019		OCDE Etude économique sur l'Italie 1er avril 2019		FMI World Economic Outlook 10 avril 2019	
	2016	2017	2018	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
PIB réel (variation annuelle en %)	1,1	1,7	0,9	0,2	0,8	0,2	0,8	-0,2	0,5	0,1	0,9
PIB nominal (variation annuelle en %)	2,3	2,2	1,7	1,2	2,8	-	-	-	-	1,0	2,1
Output gap(*)	-2,3	-1,0	-0,3	-1,7	-1,6	0,3	0,8	-2,0	-1,9	-1,0	-0,5
Inflation (IPCH, variation annuelle en %)	-0,1	1,3	1,2	1,0	2,3	1,0	1,3	0,9	0,8	0,8	1,2
Taux de chômage (%)	11,7	11,2	10,6	11,0	11,1	10,4	10,0	12,0	12,1	10,7	10,5
Dette publique brute (% du PIB)	131,4	131,4	132,2	132,6	131,3	131,0	131,1	133,8	134,8	133,4	134,1
Solde public (% du PIB)	-2,5	-2,4	-2,1	-2,4	-2,1	-2,9	-3,1	-2,5	-3,0	-2,7	-3,4
Solde structurel (% du PIB potentiel) (*)	-1,5	-1,8	-1,8	-1,5	-1,4	-3,0	-3,5	-	-	-2,1	-3,1

(\*) Le calcul du PIB potentiel, et donc de l'output gap et du solde structurel, varie suivant les organismes. Les données indiquées pour la période 2016-2018 sont celles de la Commission.

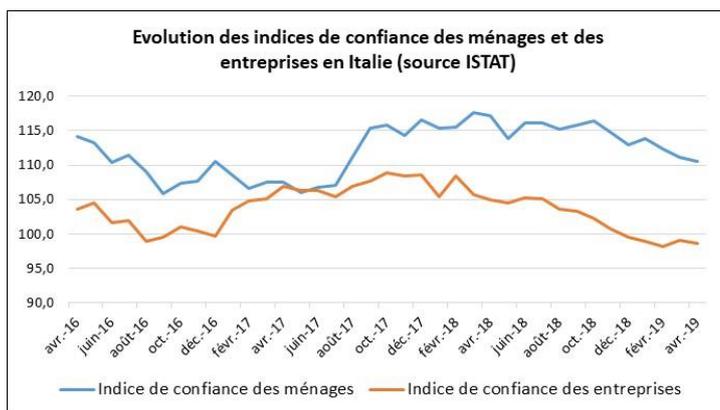
## L'investissement privé a progressé en 2018 mais la marge des entreprises a continué à se réduire et les ménages ont privilégié l'épargne à la consommation

Les données sur les comptes nationaux par secteurs institutionnels publiées par l'ISTAT le 12 avril montrent une accélération de la formation brute de capital fixe en 2018, de +5,6% pour les sociétés non financières et +4,0% pour les ménages (+4,3% et +3,2% en 2017).

La valeur ajoutée générée par les sociétés non financières a augmenté de 2,5% en 2018 (après +3% en 2017) mais leur taux de marge s'est réduit pour la deuxième année consécutive, s'établissant à 41,7% (-1,5 pt par rapport à 2016), en raison de la poursuite de la hausse des charges de personnels (+3,8% après +3,6% en 2017).

Les revenus disponibles des ménages ont continué à s'améliorer en 2018 (+1,9% après +1,7%) avec l'accélération de la hausse des salaires perçus (+3,2% après +2,3%) et des prestations sociales (+2,1% après +1,4%). Le pouvoir d'achat des ménages a ainsi augmenté de +0,9% (+0,6% en 2017) mais la hausse du taux d'épargne (8,1% après 7,8%) a contribué au ralentissement des dépenses de consommation (+1,6% contre +2,7%).

### La confiance des entreprises et des ménages baisse à nouveau en avril



L'indice de confiance des ménages qui s'était amélioré en janvier 2019 (+0,8 pt par rapport à décembre 2018) reste orienté depuis février à la baisse, totalisant un recul de -3,3 pt en avril par rapport à janvier.

L'indice synthétique de confiance des entreprises a quant à lui perdu 0,4 pt en avril après un rebond de +0,9 pt en mars 2019 (source ISTAT).

## POLITIQUES ECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES

### Pour le FMI et l'OCDE, des réformes structurelles sont nécessaires pour relancer la croissance et réduire les écarts sociaux et territoriaux

**Pour le FMI (*Perspectives de l'économie mondiale*), l'Italie doit reconstituer des coussins budgétaires mais de manière progressive afin d'éviter une nouvelle spirale défavorable entre risques souverains et risques bancaires, et pour assurer la stabilité.**

Le fonds recommande également de prendre des mesures de décentralisation des négociations salariales pour améliorer la flexibilité sur marché du travail, contribuer à l'alignement des salaires avec la productivité, et augmenter les emplois.

**Pour l'OCDE (*Etude économique de l'Italie*), la réduction du niveau de dette publique est prioritaire.** Pour réduire le ratio de dette publique sur PIB, l'organisation recommande la réalisation d'un programme budgétaire de moyen terme visant à accroître l'excédent budgétaire primaire à plus de 2% du PIB, en respectant les règles du Pacte de stabilité et de croissance.

**L'OCDE préconise la mise en œuvre d'un programme de réformes structurelles de moyen terme** pour relancer la productivité, augmenter et améliorer l'emploi, et réduire la pauvreté, tout en améliorant le solde budgétaire. Un ensemble de mesures est ainsi recommandé à l'Italie pour :

- améliorer l'efficacité des administrations publiques, réduire les barrières administratives et les freins à la concurrence ;
- en matière de fiscalité et de dépenses publiques, renforcer le respect des obligations fiscales, améliorer l'efficacité des programmes d'investissements, assurer la soutenabilité des dépenses sociales ainsi qu'une répartition plus équitable et mieux ciblée de ces dépenses ;
- réduire les écarts sociaux et territoriaux en augmentant les emplois formels et en renforçant les compétences ;

- améliorer la performance et l'efficacité des administrations publiques et des politiques régionales pour améliorer les services publics de base fournis dans l'ensemble des régions, protéger l'environnement, générer de meilleures opportunités et plus de sécurité économique et sociale.

**Table 4. Effects of reforms on real GDP growth**

	2025	2030	2040
% difference in level of real GDP, relative to 2018 policies.			
<b>2019 policies</b>			
Pension reform reduce effective retirement age by 3 years in 2021, declining to 1.4 years in 2024, and by 0.8 years from 2032	-0.3%	-0.4%	-0.3%
Citizen's Income reduces inequality by 0.81 points on the Gini coefficient and increase the labour tax wedge on singles at 100% of the average wage by 2.2 percentage points.	-0.2%	0.9%	2.1%
Active labour market programme spending increased by 25% per unemployed person in 2025, then returns to baseline by 2025	0.1%	0.0%	-0.1%
Overall effect	-0.2%	-0.5%	-0.4%
<b>Recommended policy package</b>			
Guaranteed minimum income scheme, in-work benefits, and tax and social security contribution reforms reduce inequality and the tax wedge	0.9%	2.4%	3.8%
Active labour market programme spending increased by 9% points per unemployed person in 2021 then by an additional 37% points by 2025 to be 130% above baseline	0.9%	3.7%	6.3%
R&D spending rises from 1.3% of GDP to 2.0% of GDP by 2025, to near the average of other G7 countries	0.0%	0.1%	0.6%
Family benefits in-kind increase by 40% by 2030, to reach OECD average relative to GDP	0.0%	0.2%	0.5%
Reform of public administration and justice system (rule of law rises gradually to close half of Italy's gap with the OECD average by 2030)	0.2%	1.1%	4.4%
Overall effect	2.0%	7.6%	16.2%

*Note:* Reduced tax expenditure and tax evasion, increased and more effective public investment and more efficient public procurement and asset management, presented in the fiscal impact table, is not included in these estimates of the effects of the recommended reform package on real GDP growth.

*Source:* OECD calculations.

Extrait de l'Etude économique de l'Italie, de l'OCDE

L'ensemble des mesures préconisées auraient un impact cumulé sur la croissance de +2,0 pt en 2025, +7,0 pt en 2020 et +16,2 pt en 2040 (par rapport à 2018).

Pour l'OCDE, la Quota 100 aurait un impact négatif de 0,3 pt sur la croissance en 2025 (puis -0,4 Pt en 2030 et -0,3 pt en 2040) et son annulation permettrait de dégager environ 40 Md€ de ressources en cumulé à l'horizon 2025 pour soutenir l'emploi et les jeunes selon l'organisation.

### Premier bilan du revenu de citoyenneté : près de 806 900 demandes déposées

Selon les informations publiées le 10 avril par l'organisme de sécurité sociale italien, INPS, 806 878 demandes de revenu et de pension de citoyenneté ont été déposées depuis le début de l'année, pour plus de moitié par des femmes (54% des demandes). Les demandes ont été déposées pour 37% dans les régions du sud de l'Italie, 25% dans celles du nord, 20% dans les îles et 16% dans le centre. Les premières régions sont la Campanie (17,0% des demandes), la Sicile (16,0%), le Latium (9,1%), les Pouilles (8,9%) et la Lombardie (8,8%).

## COMMERCE EXTERIEUR ET POLITIQUES COMMERCIALES

### Une éventuelle augmentation des droits de douane de la part des États-Unis pénaliserait le commerce extérieur de l'Italie

Pour compenser le préjudice commercial que les Etats-Unis estiment subir du fait des subventions européennes à Airbus, le bureau du Représentant américain au commerce (USTR) a ouvert le 8 avril une procédure au titre de la section 301 de la loi sur le commerce de 1974 (Trade Act) pour identifier les produits de l'Union européenne qui pourraient être frappés, le cas échéant, de droits de douanes additionnels.

Compte tenu du rôle du commerce extérieur dans l'économie nationale et du débouché privilégié que sont les Etats-Unis, cette menace commerciale est prise au sérieux en Italie. Troisième marché à l'exportation de l'Italie avec lequel la péninsule dégage un excédent commercial de 26 Md€, les Etats-Unis sont en effet un client stratégique.

Les produits agroalimentaires italiens seraient particulièrement visés par d'éventuelles mesures américaines. Les exportations à destination des Etats-Unis représentaient en 2018 10% (4,2 Md€) du total du secteur et ont progressé de 46 % en cinq ans. Il s'agit du troisième marché pour l'agroalimentaire italien derrière l'Allemagne et la France. Les produits les plus pénalisés seraient notamment les fromages, l'huile d'olive et le vin.

### L'Italie a signé un protocole d'entente avec la Chine portant sur les routes de la soie (Belt and Road Initiative)

La visite du Président Xi Jinping en Italie du 21 au 24 mars a été principalement marquée par la signature d'un protocole d'entente (parmi les 29 accords de nature diverse signés) sur les Routes de la soie, qui fait de l'Italie le premier pays du G7 à s'engager dans ce grand projet d'infrastructures. Les

accords signés devraient contribuer, par un meilleur accès au marché chinois pour certains produits agricoles italiens ainsi que par des échanges plus étroits entre ministères des finances, au rééquilibrage du déficit commercial de l'Italie à l'encontre de la Chine qui en 2018 s'élevait à 17,6 Md€ pour l'Italie (13,2 Md€ d'exportations vers la Chine contre 30,8 Md€ d'importations). La Chine représentait seulement 2,8% des exportations italiennes tandis qu'elle était le 3ème fournisseur de biens de la péninsule.

Deux contrats ont par ailleurs été signés dans les secteurs de l'énergie et de la sidérurgie : un contrat entre Ansaldo Energia, Benxi Steel Group et Shanghai Electric Gas Turbine de 25 M€ pour la fourniture d'une turbine à gaz AE94.2K pour le projet Bengang et un contrat entre Danieli & C. Officine Meccaniche et China CAMC Engineering pour la création d'un complexe sidérurgique intégré en Azerbaïdjan dont le montant total du projet est estimé à 1,1 Md€.

## SECTEUR FINANCIER

### ***Le gouvernement adopte un cadre juridique pour assurer la continuité des activités financières entre l'Italie et le Royaume-Uni (RU) en cas de hard Brexit***

Le conseil des ministres a adopté le 20 mars un décret-loi portant « *mesures d'urgence pour garantir la stabilité financière et l'intégrité des marchés* ». Préparé par le Trésor italien en coordination avec son homologue britannique et la Banque d'Angleterre, le texte prévoit principalement des mesures visant à préserver, en cas de Brexit sans accord de retrait, la continuité opérationnelle des marchés financiers d'une part, ainsi que la protection des épargnants, clients et investisseurs d'autre part. Le décret-loi prévoit une période transitoire de 18 mois à compter de la date de retrait (contre 24 mois dans l'accord RU-UE négocié fin 2018) au cours de laquelle les opérateurs financiers (prestataires financiers, banques, assurances) sis au RU opérant en Italie ou ceux sis en Italie opérant au RU, pourront poursuivre leurs activités dans des conditions comparables à celles de l'accord de retrait bien que légèrement dégradées (période transitoire plus courte, supervision par le pays hôte). En revanche, les compagnies d'assurances britanniques opérant en Italie seront, dès le retrait, ôtées du registre des assurances tenu par le régulateur national (IVASS). Elles pourront poursuivre leurs activités pendant la période transitoire (limitée à 6 mois pour les intermédiaires en assurance et réassurance) sans pouvoir néanmoins signer de nouveaux contrats.

### ***La loi établissant la commission parlementaire d'enquête sur les banques a été signée par le Président de la République***

Le Président de la République, M. Mattarella, a le 26 mars signé la loi permettant l'établissement d'une « commission parlementaire d'enquête sur les banques et le secteur financier ». En vigueur à compter du 16 avril, le texte avait été plébiscité par le Sénat en novembre 2018, puis par la Chambre en février 2019. Le texte prévoit de très larges compétences couvrant une vingtaine de domaines à la fois généraux (conditions de gestion de l'épargne, efficacité de la supervision des banques, la pertinence des règles prudentielles et de gestion des crises aux échelles domestiques et européennes ou encore dispositifs anti-conflits d'intérêt entre cadres-dirigeants d'organes de supervision et de banques) et plus techniques (usure, anatocisme, instruments dérivés, fondations bancaires, impact du GACS), assorti d'un mandat pour l'ensemble de la législature. Composée de 20 sénateurs et 20 députés prochainement nommés par les présidents de chaque chambre, l'orientation des travaux de la commission dépendront de la personnalité de son président, élu par ses pairs. La personnalité du candidat pressenti, M. Paragone (sénateur du Mouvement 5 étoiles – M5S), ancien animateur d'émissions politiques au ton antisystème, n'emporte pas l'adhésion en dehors du M5S.

### ***Nouveaux reports dans la mise en œuvre du fonds d'indemnisation des épargnants (FIR)***

La mise en œuvre du fonds d'indemnisation des épargnants prévu par la loi de finances 2019, initialement prévu fin janvier 2019, se heurte, dans sa configuration souhaitée par le Mouvement 5 Etoiles (indemnisation automatique généralisée à toutes les demandes) aux cadres normatifs italiens (Cours des compte) et européens (aide d'Etat, contournement du bail-in). Afin d'éviter ces écueils, le Ministre Tria a proposé que soit introduit un mécanisme de traitement des demandes à deux vitesses :

<sup>1</sup> Adoption au sénat le 06/11/2018 (245 pour, 0 contre, 4 abstentions) et à la Chambre des députés le 26/02/19 (412 pour, 1 contre, 3 abstentions)

une procédure automatique (sans reconnaissance des dommages subis par un tiers indépendant) pour toute demande déposée par des personnes physiques disposant de revenus annuels imposables inférieurs à 35 000€ (et d'un patrimoine financier inférieur à 100 000€, voire 200 000€). Toutes les autres demandes (associations et microentreprises incluses) devant être soumises à une procédure d'examen simplifiée du comité technique rattaché au Ministère de l'économie et des finances et composé de 9 membres indépendants. Selon ce même ministère, la procédure automatique permettrait de couvrir 90% des demandes potentielles des quelques 200 000 détenteurs d'actions et/ou d'obligations subordonnées lésés par la liquidation ou la résolution de certaines banques italiennes.

Le montant des indemnisations correspondrait à 90% (voire 95%) de la valeur nominale des obligations détenues et à 30% de celle des actions, dans la limite de 100 000€ par épargnant.

Un accord aurait été trouvé entre la Commission européenne et le Ministère de l'économie et des finances sur la procédure à deux vitesses, ce dernier prévoyant également de confier à la Consap – société détenue à 100% par le Trésor italien – la responsabilité de fournir les indemnisations aux demandeurs.

La procédure « à double vitesse » du Ministre Tria a été validée le 8 avril par 17 des 19 associations de défense des épargnants lésés consultées par le Président du conseil. Les deux associations récalcitrantes ont été reçues par la Commissaire Vestager le 24 avril. Toutes s'impatientent néanmoins et escomptent de rapides avancées, les modalités d'application du FIR devant être introduites dans le décret « croissance », dont l'adoption a été, faute d'accord au sein de la coalition, reportée.

**Banca Carige : report à mi-mai 2019 de la date limite pour soumettre des offres fermes de rachat. Seul le gestionnaire d'actifs américain BlackRock reste en lice.**

Le 10 avril dernier la BCE a prolongé jusqu'au 17 mai le délai, initialement prévu début avril, avant lequel doivent être déposées les offres fermes de reprise de la banque Carige. Consécutivement aux récents abandons de diverses banques italiennes ainsi que des fonds Apollo et Värde, seul le gestionnaire d'actifs américain BlackRock, conseillé par Mediobanca, maintient son intérêt et poursuit les consultations préalablement à une éventuellement participation à l'augmentation de capital de la banque génoise estimée à 630 M€.

Le fonds américain, dont l'offre co-établie avec Carige serait analysée depuis fin avril par la Commission européenne, aurait conditionné son intervention à celles du système volontaire d'intervention du Fonds de garantie des dépôts (FITD) et de la famille Malacalza (propriétaire à hauteur de 27% du capital) avec qui il entretiendrait des contacts étroits. Le premier, par la voix de son président, s'est déclaré prêt à convertir en actions de la totalité des 320 M€ d'obligations subordonnées convertibles souscrites fin novembre 2018, tandis que la famille Malacalza pourrait accepter de participer à hauteur de 60 et 90 M€, ramenant ainsi ses participations à environ 10-15% du total (contre 27% aujourd'hui). L'apport résiduel (et éventuel) de BlackRock, qui souhaiterait associer trois autres fonds (fonds en capital-investissement, fonds de crédits), est ainsi estimé à 250-300 M€. La structure du plan de sauvetage pourrait être soumise au Conseil d'administration entre le 6 et 8 mai, puis à l'assemblée des actionnaires entre le 13 et 15 mai. BlackRock pourrait ainsi remettre officiellement son offre d'ici le 17 mai.

En cas d'échec, le triumvirat d'administrateurs nommés par la BCE, dont le mandat a été fin mars prolongé jusqu'au 30 septembre 2019, pourrait ne plus exclure une recapitalisation de précaution considérant l'urgence de la situation (repli des dépôts estimé à 2,36 Md€ fin 2018).

Une procédure parallèle portant sur la cession d'un stock de 2 Md€ de crédits détériorés (sur un total de 3,5 Md€) est en cours : seule une offre regroupant SGA (détenue par le Ministère de l'économie et des finances) et le Credito Fondiario a été remise pour un taux de récupération estimée à 20-25% de leur valeur nominale.

**Le conseil supérieur de la Banque d'Italie a acté la nomination de trois nouveaux membres de son directoire.**

Le conseil supérieur de la Banque d'Italie a confirmé le 28 mars dernier les nominations des trois nouveaux membres du directoire proposés par le gouverneur Visco. En remplacement de Salvatore Rossi (directeur général) et de Valeria Sannucci (vice-directrice générale), dont les mandats de 6 ans arrivent à échéance le 9 mai prochain, le conseil supérieur de la Banque a approuvé la nomination de Fabio Panetta (économiste et cadre de la Banque d'Italie, vice-directeur général depuis 2012) au poste de directeur général de la Banque d'Italie et de Président du régulateur italien des assurances (IVASS).

Le profil de Daniele Franco, actuel directeur général de la *Ragioneria Generale dello Stato*<sup>2</sup> du ministère de l'économie et des finances ayant réalisé toute sa carrière à la Banque, a été validé en remplacement de Fabio Panetta, tandis qu'Alessandra Perrazzelli (avocate spécialisée en droit des affaires et de la concurrence et banquière) devrait remplacer, Mme Sannucci. La procédure de nomination doit être encore formellement approuvée par le conseil des ministres (puis soumise à la signature du Président de la République) qui, ayant déjà refusé de produire son avis non-contraignant, obstrue depuis février dernier le renouvellement du mandat du vice-directeur général Signorini.

### **Unicredit condamnée par les autorités américaines à une amende de 1,15 Md€ pour infraction aux sanctions iraniennes**

Un accord a été trouvé le 15 avril dernier entre d'une part le Ministère de la justice, le Trésor américain et la Banque centrale américaine (FED) et le groupe Unicredit sur l'infraction aux sanctions imposées à l'Iran par les Etats-Unis. Le montant de l'amende infligée au groupe bancaire italien s'élève à 1,15 Md€, supérieur aux 800 M€ escomptés, mais de 300 M€ inférieurs aux provisionnements réalisés depuis plusieurs années par la banque. Cette décision pourrait ainsi avoir un impact positif de 8,5 pbs sur le CET1 de l'établissement. Les autorités américaines reprochent à Unicredit d'avoir, entre janvier 2007 et décembre 2011, procédé à plus de 2 000 paiements (pour un total de 500 M€) par l'intermédiaire d'établissements financiers américains pour le compte de la République Islamique d'Iran (plus précisément de l'Iran Shipping Lines et de certaines de ses filiales).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « Sostenibile ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#). Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à [rome@dgtresor.gouv.fr](mailto:rome@dgtresor.gouv.fr)). ©

#### Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome  
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.  
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48  
ROME 00186  
ITALIE

Rédigée par : Béatrice Di Piazza, Benoît Lemonnier, Laurent Lesprit, Capucine Louis  
Coordonnée par : Federica Mercanti  
Revue par : Vincent Guitton

**TRÉSOR**  
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique  
régional

<sup>2</sup> La *Ragioneria Generale dello Stato* est la direction du Ministère de l'Economie et des Finances responsable de l'élaboration du budget et du suivi de son exécution